

Dossier officiel de candidature pour l'élection à la Municipalité selon le système majoritaire du 29 mars 2026 (2^{ème} tour)

A déposer, au complet, à l'administration communale **entre le lundi 9 mars 2026 et le mardi 10 mars 2026 à 12 heures précises** (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Pour toutes informations, contactez le greffe municipal au 021 721 17 21 ou par email à l'adresse mail@belmont.ch.

Dénomination de la liste	Alliance Verte Socialiste
Appellation du parti/groupement qui dépose la liste (si existant)	

Personne mandataire

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme personne mandataire)

Nom, Prénom : LYON Anne-Catherine
Adresse (complète) : Route du signal 17
N°tél. fixe : N° tél. portable : 079 808 52 49
Courriel : annecatherine.lyon@me.com

Personne suppléante

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme personne suppléante)

Nom, Prénom : Cochard Kamelia
Adresse (complète) : chemin des Travers-Bancs 5
N°tél. fixe : / N° tél. portable : 079 448 79 56
Courriel : cochard.kamelia@gmail.com

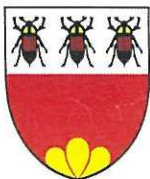
Annexes

- Personnes candidates
- Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

Réception (réservé au greffe municipal)

Date	Heure	Signature
10.03.26	11h00	

Observations :



Elections à la Municipalité (2^{ème} tour) – 29 mars 2026



Personnes signataires

Dénomination de la liste	Alliance Verte Socialiste
--------------------------	---------------------------

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	LYON	Aline-Gauthier	1963	Signal, 17 - 1092 Belmont sur Lausee		VCP
2	COCHARD	KORNEIL	1966	CH. DES TRAVERS-BANCS 5, 1092 BELMONT-SUR-LAUSANNE		VCP
3	ERNST	CAROLÉ	1967	Chemin de la Cure 10, 1092 Belmont-sur-Lausanne		VCP
4	UGURUM PION	SAKINE	1969	Rt. du Signal 42, 1092 Belmont sur Lausanne		VCP
5						
6						
7						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par au moins trois membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.



Elections à la Municipalité (2^{ème} tour) – 29 mars 2026



Personnes candidates

Dénomination de la liste	Alliance Verte Socialiste
--------------------------	---------------------------

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif	Domicile	Signature	Contrôle
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)		F / M			(max. 80 caractères)	(adresse complète)		(laisser en blanc)
1	EL HAKMAOUI	Fabima	F	19.08.86	Belmont	Engagée pour plus de solidarité : une 5 ^{ème} voie pour une vraie alternative à Belmont	Chemin de Ruegras 5		✓CP

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**